



SOINS DE SANTÉ

#VOUS NE CONFINEREZ PAS NOTRE COLÈRE



SECTEUR FÉDÉRAL DES SOINS DE SANTÉ

7 JUILLET 2020 - AVANT-PROJET D'ACCORD SOCIAL

La crise du COVID19 a focalisé l'attention tant des citoyens que du monde politique sur les **problématiques structurelles du secteur des soins de santé**.

Outre le **manque de financement structurel et les économies budgétaires** que la Belgique s'impose sous le prétexte des règles européennes de la Troika, l'origine du manque d'attractivité de ce secteur est multifactorielle et peut s'expliquer en partie par les éléments suivants :

Les salaires du secteur sont nettement inférieurs à ceux pratiqués dans le secteur marchand ;

Les conditions de travail sont très dures :

- L'intensité du travail et son impact sur la santé physique et mentale des travailleurs ;
- Les difficultés de conciliation vie privée / vie professionnelle (horaires instables, périodes de repos trop courtes, ...);
- Le travail à temps partiel avec des horaires variables ;
- Les contrats de travail à durée déterminée.

La durée moyenne de la carrière est inférieure à 10 ans car il y a une grande fuite de personnel ;

Le sentiment de travailler dans des conditions dangereuses pour les patients et pour soi-même.

Dans ce contexte, **un accord a été trouvé entre les organisations représentatives du personnel, des employeurs et le gouvernement fédéral** en affaire courante afin d'élaborer un pacte de carrière large et ambitieux, soutenu par tous, et qui nécessitera l'aval des représentants politiques au parlement. **Le gouvernement s'engage à financer de manière structurelle le secteur via une enveloppe complémentaire de 600 millions €** afin de mettre en œuvre les mesures prévues ci-après, c'est à dire 500 millions € pour les salaires (modèle IFC) et 100 millions € pour l'amélioration qualitative des conditions de travail. Ceci renforce les 400 millions € structurels votés par le parlement en 2018 afin de renforcer la présence du personnel au chevet des patients (fonds des blouses blanches).

+ POUR LES SALAIRES

- a) **Application progressive des échelles salariales du modèle IFIC** en vue d'une harmonisation progressive des salaires entre les secteurs public et privé sur le moyen terme.
- b) Création d'un **groupe de travail fédéral tripartite structurel** pour la mise en œuvre de l'équivalent public du modèle salarial IFIC tout en tenant compte des spécificités du secteur public.
- c) **Reconnaissance des compétences acquises ailleurs** (pour le privé –déjà existant dans le public).
- d) **Augmentation de la partie forfaitaire de la prime de fin d'année ou de la programmation sociale** (secteur public) avec l'objectif final de parvenir à un treizième mois et permettre la fusion administrative de la prime d'attractivité et de la prime de fin d'année.

+ AMÉLIORATION QUALITATIVE FONDAMENTALE DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Pour rendre le travail tenable/durable et pour améliorer l'attractivité dans le secteur des soins de santé, les partenaires sociaux s'engagent à parvenir à un accord sur les mesures qualitatives suivantes :

- Le droit annuel à **3 semaines de congés consécutives** ;
- Le droit individuel à la **formation** ;
- Le droit à la formation des représentants des travailleurs ;
- Le droit à des **contrats de travail plus stables et de meilleure qualité** : contrats de travail à temps plein, à durée indéterminée, statutarisation, le droit à des horaires stables et prévisibles (un groupe de travail technique sera créé à cet effet pour le secteur public) ;
- Des initiatives pour la **prévention et la lutte contre le burnout**.

+ MESURES PRÉVENTIVES EN CAS DE CRISE SANITAIRE

- a) L'équipement de protection nécessaire sera fourni (constitution de stocks stratégiques).
- b) La formation du personnel sera organisée en temps utile pour lui permettre de faire face à des affectations temporaires dans les services ad hoc.

+ AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES NÉCESSAIRES

- a) Améliorer les normes d'encadrement pour tous les services afin de réduire la charge de travail excessive et la forte intensité de travail (en plusieurs temps) :
 1. Les **infirmiers/-ères en chef sont retiré(e)s de la norme de financement**, avec pour conséquence directe l'ajout d'un infirmier/-ère à chaque service.
 2. Les **normes** doivent être élaborées pour les **autres groupes professionnels**.
 3. La mise en place d'**équipes mobiles pluridisciplinaires** pour assurer les remplacements.
- b) Des **mesures de fin de carrière** seront mises en place telles que la reconnaissance des « métiers lourds », le Plan Tandem ou équivalent pour le secteur public...
- c) Une **augmentation du deuxième pilier des pensions** sera prévue ainsi que la libération du fonds constitué de longue date pour le secteur public et non encore utilisé.
- d) Il faudra miser massivement sur la **formation** (extension des projets 600) afin d'attirer le plus grand nombre possible de personnes vers les professions dans le secteur des soins au sens large du terme.



CONCLUSIONS

Le secteur de la santé fédéral se trouve à un **carrefour historique en termes de refinancement et d'améliorations des conditions de travail.**

Mais pour concrétiser le présent accord social, il conviendra d'abord d'obtenir rapidement la **confiance du parlement sur les montants dégagés.**

Ensuite la **concertation débutera au niveau fédéral**, elle a déjà commencé en ce qui concerne le groupe de travail IFIC public.

Un fois un accord conclu au niveau fédéral ratifié par un comité C fédéral, les discussions iront bon train au **niveau régional et communautaire.**

Ce n'est qu'une fois voté dans ces organes des entités fédérées que le processus de négociation au **niveau local** verra le jour.

Bref il nous reste du pain sur la planche pour arriver au bout du chemin qui mènera, nous en sommes persuadés, à une avancée majeure pour l'ensemble du personnel de nos hôpitaux publics.

En parallèle, des négociations devront être menées pour revaloriser également le personnel des autres structures d'accueil collectif qui dépendent de la Région.

ON NE LÂCHERA RIEN !

